

3 - LETTRE AUX PARLEMENTAIRES



LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES
ET À LA CONSOMMATION

Paris, le 20 OCT. 2004

CAB.CJ/JFV/MC

Monsieur le Député,

Afin de préparer la loi "entreprises" que je souhaite présenter en conseil des ministres à la fin de cette année, j'avais mis en place des groupes de travail portant sur les questions liées au financement, au développement, à la transmission-reprise et aux statuts juridiques des entreprises. Ces groupes, présidés par Gérard Cornu, sénateur, Emmanuel Hamelin et Serge Poignant, députés, viennent de me remettre les deux rapports que vous trouverez ci-joints.

Ces propositions sont le fruit d'un intense travail de concertation et jettent les bases d'une politique ambitieuse en faveur des petites et moyennes entreprises de notre pays.

Le Président de la République avait fixé comme objectif la création d'un million d'entreprises en 5 ans (2002-2007); cet objectif sera atteint et même dépassé grâce à la politique conduite depuis deux ans par le gouvernement.

Mais il reste beaucoup à faire pour soutenir les chefs d'entreprise, aider au développement des PME et faciliter leur transmission ou leur reprise.

En m'appuyant sur les propositions des groupes de travail et sur la perception concrète des attentes de nos concitoyens animés du désir de créer ou de s'épanouir dans le monde de l'entreprise, je souhaite orienter mon projet pour les entreprises autour de quatre axes majeurs:

1. Renforcer la viabilité des entreprises nouvellement créées:

- a. **Un nouveau fonds de garantie** des PME: il s'agit de permettre aux porteurs de projet de petite taille (TPE essentiellement) d'avoir accès au réseau bancaire pour la constitution de fonds propres; à cette fin, il convient de développer, en les améliorant, les outils actuels (SOFARIS, SIAGI) en leur donnant les moyens financiers d'apporter leur garantie aux créateurs-repreneurs de petites entreprises;
- b. **Une aide fiscale au renforcement des fonds propres;**
- c. **Une aide fiscale à l'investissement** pour les entreprises individuelles sur le modèle de ce qui existe en agriculture (provision pour investissement).
- d. **Un encouragement donné aux particuliers pour investir** davantage, et sur des durées longues, dans les entreprises, en adaptant aux cessions d'actions le régime fiscal des plus-values immobilières et en autorisant les **dons familiaux**, en franchise de droits, pour des projets de création ou de reprise d'entreprises;

2. Développer de nouvelles formes d'activité:

- a. Un **statut au conjoint collaborateur** en rendant obligatoire la souscription d'un statut juridique pour le conjoint travaillant dans l'entreprise, avec pour corollaire l'octroi de **droits sociaux** – et les cotisations correspondantes - et en lui donnant la possibilité de **formation** et de **validation des acquis de l'expérience** professionnelle.
- b. Un **statut de collaborateur libéral** en dotant les personnes qui exercent une activité auprès d'un professionnel libéral d'un statut distinct du salariat (pas de lien de subordination, possibilité de se constituer une clientèle personnelle, etc.)
- c. Un **statut du professionnel autonome**, intermédiaire entre le salariat et le statut de chef d'entreprise.

3. Accentuer les efforts d'aide à la transmission-reprise

- a. Le **tutorat** du repreneur par le chef d'entreprise partant à la retraite ou encore le tutorat de jeunes en entreprise par des cadres de plus de 50 ans au chômage;
- b. création d'une **prime de transmission accompagnée**, pour inciter les entrepreneurs indépendants partant à la retraite à céder leur affaire plutôt qu'à la fermer.
- c. La création de **bourses nationales et régionales** de la transmission-reprise, développées notamment sur **Internet**;
- d. Une **fiscalité successorale dynamisée** en étendant l'abattement de 50 % de la valeur des titres aux transmissions avec réserve d'usufruit.

4. Simplifier la vie quotidienne des chefs d'entreprise

→ **Alléger au maximum** les règles régissant le fonctionnement de l'EURL, de la SARL et, si possible, de la SA non cotée;

→ création du **chèque-emploi pour les TPE** qui permettrait à ces entreprises de donner, en quelques lignes, l'ensemble des informations nécessaires;

Ce chèque serait le seul document nécessaire pour:

- les formalités liées à l'embauche (DUE, contrat de travail) ;
- la déclaration des éléments nécessaires au calcul des cotisations de sécurité sociale, d'assurance chômage, de retraite complémentaire, de prévoyance et de congés payés pour le BTP ;
- l'établissement et la remise au salarié d'une attestation d'emploi valant bulletin de salaire ;
- la rémunération de celui-ci.

*
* *
*

Cet ensemble de dispositions s'accompagnera d'un plan de mobilisation en faveur des PME-

TPE :

→ Des dispositifs d'accompagnement "au long cours" (pendant les 5 premières années) des chefs d'entreprise, mis en place dans les réseaux consulaires : développement du recours aux chèques-conseil et mobilisation des réseaux consulaires, acteurs associatifs, professionnels conseil;

→ Développement de dispositifs de **détection précoce des difficultés** par coordination entre les réseaux consulaires, les greffes de tribunaux de commerce et les professionnels du chiffre et du droit pour mieux conseiller les chefs d'entreprise et détecter de façon plus précoce les difficultés;

→ Des **chartes de qualité** pour améliorer l'accueil, le conseil et le traitement des demandes dans les réseaux bancaires;

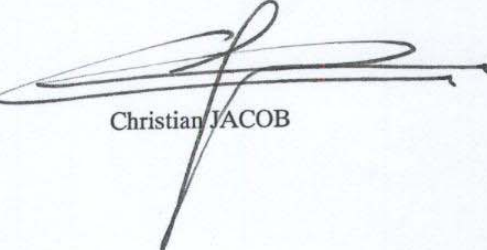
→ Des dispositifs d'aide à l'**exportation des PME** en liaison avec le ministère délégué au commerce extérieur.

Je souhaite recueillir vos réactions et vos propositions sur l'ensemble de ces dispositions dans les semaines qui viennent.

Je compte sur votre implication et sur votre imagination.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Très cordialement.



Christian JACOB